



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions sur la mise en œuvre de la feuille de route pour le forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche

*Conseil COMPÉTITIVITÉ
Bruxelles, 26 mai 2014*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT ses conclusions du 11 décembre 2012¹, approuvant la communication de la Commission intitulée "Un partenariat renforcé pour l'excellence et la croissance dans l'Espace européen de la recherche"², et soulignant la nécessité de renouveler et d'adapter le mandat du forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche (ESFRI) afin de relever de manière adéquate les défis qui se posent actuellement, mais également d'assurer le suivi de la mise en œuvre des projets de l'ESFRI déjà en cours, à l'issue d'une évaluation approfondie, et de classer par ordre de priorité les projets d'infrastructure énumérés dans la feuille de route ESFRI;

PRENANT NOTE du rapport de l'ESFRI du 7 avril 2014 sur la hiérarchisation du soutien aux projets de l'ESFRI en vue d'une mise en œuvre;

1. SE FÉLICITE de la contribution de l'ESFRI aux objectifs de l'Espace européen de la recherche et au respect de l'engagement pris dans le cadre de l'Union de l'innovation en matière d'infrastructures de recherche;
2. PREND ACTE des travaux réalisés par l'ESFRI pour recenser les projets prioritaires qui ont atteint un degré de maturité suffisant pour être mis en œuvre en 2015-2016 et dont la mise en œuvre en temps voulu est considérée comme essentielle pour repousser les frontières de la connaissance dans les domaines concernés;

¹ Doc. 17649/12

² Doc. 12848/12

P R E S S E

3. NOTE que, dans le cadre de sa feuille de route, l'ESFRI a recensé trois projets prioritaires³ en ce qu'ils repoussent les frontières de l'excellence scientifique, sont stratégiquement importants pour l'Europe et peuvent faire l'objet d'une mise en œuvre immédiate (partie 1 de l'annexe).
4. NOTE que l'ESFRI a recensé neuf projets supplémentaires, qui pourraient atteindre la phase de mise en œuvre d'ici 2015-2016 (partie 2 de l'annexe).
5. NOTE que l'ESFRI a présenté une analyse de la nécessité de soutenir certains projets déjà mis en œuvre pour assurer leur viabilité et une couverture européenne (partie 3 de l'annexe), ainsi qu'une note sur les possibilités pour les infrastructures distribuées de fournir des services intégrés et d'avoir ainsi un plus grand impact scientifique dans la recherche biomédicale et dans la recherche environnementale .
6. CONFIRME l'engagement pris par les États membres de concentrer les ressources nationales dont ils disposent sur les divers projets jugés prioritaires auxquels ils participent financièrement.
7. INVITE la Commission, dans le cadre d'Horizon 2020, à compléter les engagements financiers des États membres par une contribution financière unique pour les projets prioritaires, et à soutenir financièrement les autres projets recensés par l'ESFRI et énumérés en annexe.
8. ENCOURAGE les États membres à envisager d'investir dans la mise en œuvre et l'exécution des projets de l'ESFRI mobilisant également les fonds structurels et d'investissement européens (fonds ESI) en incluant les infrastructures de recherche dans leurs stratégies de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente et en recourant à la possibilité de financement d'opérations en dehors des zones couvertes par le programme des fonds ESI⁴; INVITE la Commission et les autorités des États membres à renforcer les synergies entre les fonds ESI et Horizon 2020;
9. EST CONSCIENT de l'importance des autres projets de l'ESFRI qui sont déjà mis en œuvre ou sur le point de l'être, et des progrès accomplis dans ce cadre;
10. SE FÉLICITE que l'ESFRI envisage de mettre à jour sa feuille de route en 2015/2016; DEMANDE à l'ESFRI de continuer à classer par ordre de priorité tous les projets en matière d'infrastructures de recherche figurant dans sa feuille de route, et INVITE les États membres à envisager de présenter d'autres projets susceptibles d'être intégrés à la mise à jour de cette feuille de route.

³ The European Plate Observing System (EPOS), the European Life-Science Infrastructure for Biological Information (ELIXIR) and the European Spallation Source (ESS). (Source européenne de neutrons par spallation).

⁴ Conformément à l'article 70, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013, JO L 347 du 20.12.2013, p. 320-469..

Prioritisation of Support to ESFRI Projects for Implementation

1. Three Priority Projects for implementation

- EPOS: European Plate Observing System
- ELIXIR: The European Life-Science Infrastructure for Biological Information
- ESS: The European Spallation Source

2. Implementation Support

- ECCSEL: European Carbon dioxide Capture and Storage Laboratory Infrastructure
- EISCAT-3D: The next generation incoherent scatter radar system
- EMSO: European Multidisciplinary Seafloor & Water column Observatory
- BBMRI: Biobanking and Biomolecular Resources Research Infrastructure
- ELI: Extreme Light Infrastructure
- CTA: Cherenkov Telescope Array
- SKA: Square Kilometre Array
- CLARIN: Common Language Resources and Technology Infrastructure
- DARIAH: Digital Research Infrastructure for the Arts and Humanities

3. Support for Sustainability and European Coverage

- CESSDA: Council of European Social Science Data Archives
- SHARE: Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe
- ESS ERIC: European Social Survey"
